



Droit/Conditions de vente de vêtements de marque en ligne ?

Par **CamRadne**, le **04/09/2019** à **11:54**

Ayant pour projet la création d'une boutique en ligne, j'aurais aimé savoir si j'ai le droit de vendre des vêtements de marque ? Quelles sont les conditions pour vendre des vêtements de marque ? Quelles sont les démarches pour vendre de la marque ? ... rnrnJe suis un peu perdue car je me doute qu'il y a sûrement des contrats d'exclusivité, des marques qui ne veulent pas être vendues sur n'importe quel site etc.rnrnMerci à toute personne m'éclairant sur le sujet :)

Par **morobar**, le **05/09/2019** à **09:56**

Bjr,rnrnVous avez mis le doigt sur les problèmes.rnrnIl faut donc obtenir des accords de diffusion et distribution.rnrnEn général les grandes marques ont un service dédié à la délivrance des accords.

Par **nihilscio**, le **05/09/2019** à **11:38**

Bonjour,rnrnLa question est mal posée. Rien ne vous interdit juridiquement de vendre des produits de quelques marques qu'ils soient. Cependant, la politique commerciale de certaines marques fera que personne n'acceptera de vous vendre certains produits. La marque X ne peut interdire à la chaîne Y de distribuer ses produits. Mais X peut tout simplement refuser de vendre à Y et n'accepter de fournir à un grossiste qu'à la condition que ce dernier ne vende

qu'à certains types de détaillants.